

LES MALADRERIES DE LA VALLEE DE LA VESLE

La lèpre est bien aussi cet « autre mal qui répand la terreur ». Elle est tour à tour qualifiée de ladrerie ou de mézelerie ; les porteurs du mal prennent les noms de : ladres, lépreux, cagots, mézeaux.

Il va sans dire que les écrivains citent la maladie dans leurs œuvres, aussi bien en vers qu'en prose, en lui donnant son sens d'affection redoutable.

Par la bouche d'un roi et de son chroniqueur, la lèpre est entrée dans l'Histoire.

Joinville rapporte qu'à la croisade, « li bon roi » lui demande : « lequel vous ameriés mieus, où que vous fussiés mésiaux, ou que vous eussiés faict un péchié mortel ? »

Et le sénéchal de répondre : « Mieux avoir faict trente que mésiaux ». A quoi Saint Louis rétorque : « que l'homme qui est en péché mortel est semblable au dyable » et que « quans li home mœurt, il est guéris de la méselerie du cors » tandis que pour le péché mortel, la sanction est ...infernale.

François Villon, que l'on pourrait nommer le poète de nos fins dernières, évoque le mal de son siècle par le biais d'un évangile :

« C'est de Jésus la parbole
Touchant du Riche enseveli
En feu, non pas en couche molle
Et du Ladre de dessus lit. »

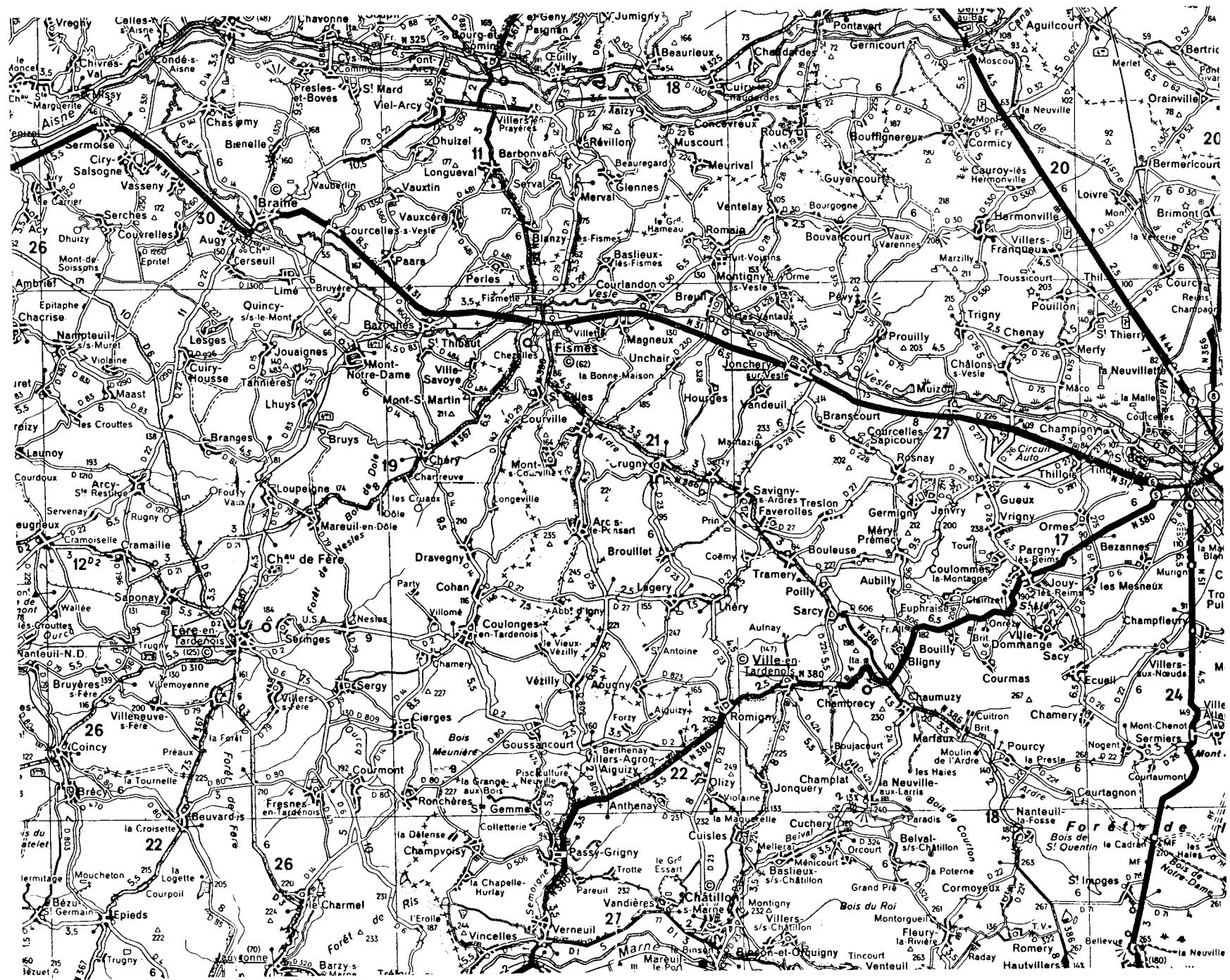
Il en profite pour philosopher sur la vanité des biens de ce monde, en un « testament » très fantaisiste.

Dans une célèbre « Ballade » dédiée aux « langues venimeuses », ce génial mauvais garçon voeux aux géomnies et aux plus abjects contacts ses calomniateurs. Il les plonge entre autre « eaux usées » : « En lavailles de jambes à meseaulx. »

Plus près de nous, un très grand poète, né dans l'Aisne, Claude, affabule un « mystère » et met en scène un lépreux médiéval dans sa magnifique « Annonce faite à Marie ».

Nous allons tenter de recenser les établissements charitables qui furent destinés à juguler la lèpre, ou tout au moins, en préserver les vivants. Ces hospices étaient presque tous placés sous l'obéissance capétienne et royale. Picardie, Champagne, Valois appartenaient tous à la couronne et nul ne pourrait nier que la France est née dans un polygone dont Reims, Soissons, Villers-Cotterêts, Compiègne, Noyon, Saint-Quentin, Laon sont les sommets.

R.H.



LA MALADRERIE DE HOUSSE

L'histoire de cette « Maladrerie » est assez pauvre. On est mieux informé sur sa disparition que sur sa fondation. On ne sait rien de son fonctionnement en tant qu'hôpital ou maison de refuge.

La maladrerie de Housse se trouvait « à environ 600 mètres du village de Cuiry, sur le côté sud du chemin de Soissons ». Aucune trace n'en subsiste.

Au moyen-âge ce fief relevait de Pierrefonds.

Cuiry possédait aussi une abbaye située à 3 kilomètres du village, au sud du terroir, au lieu dit : « La Masure ». Il n'en reste rien non plus. La Maladrerie aurait été transférée dans cette abbaye. On peut avancer la date probable de cette mutation : 1650.

Trois lieux-dits rappellent la Maladrerie ce sont : « le Muid d'Housse », « Le Chemin d'Housse ». « La Sente d'Housse ».

Selon un auteur local, Housse tirerait son vocable de deux mots similaires : Haus, allemand et House, anglais, signifiant tous deux : maison. L'abbaye se trouvait au pied d'une colline boisée, « La Masure », éminence toujours nommée de nos jours : « la Butte d'Housse ».

Une autre toponymie peut être évoquée, elle est plus simplement antérieure à la précédente et se rapprochant du but poursuivi par les maladreries. Tous les chroniqueurs s'accordent pour dire, que le « myre » d'une léproserie se revêtait d'une robe, non pas seulement pour latiniser et solenniser ses ordonnances, comme un médecin de Molière, mais pour se préserver de la terrible maladie confiée à ses soins. Cette robe avait un nom : la Housse. (+)

Trois documents seulement éclairent quelque peu l'existence de cette maladrerie à son déclin.

En 1609, le « malladrerie de Housse » est louée à Jehan Flament. Il vend du grain, par acte notarié à Laurent du Pressoir, sergent royal à Soissons. Un muid de « fourment » et « deux muids de bled de moisson », « bon grain, net, loyal et marchand, sans bruche, ny germé, mesure d'Oulchy-le-Châtel, » et ce pour 99 livres.

La léproserie passe aux mains du fils de ce fermier. Le 17 Juin 1633, c'est Jacques Flament qui signe un nouveau bail de douze ans ; puisque ce contrat devra être renouvelé en 1645.

La léproserie comporte une chapelle vouée à Saint-Nicolas. Celle-ci est desservie par un chapelain : Maître Nicolas Trou, prêtre, curé des « fonds » de l'Eglise Cathédrale de Soissons ». C'est ce chapelain qui baille la ferme à Jacques Flament pour 9 ans, le 5 avril 1646.

Outre un fermage de 80 livres, le preneur devra « faire célébrer les messes et services divins accoutumés », il devra aussi « entretenir les bâtiments de ladite chapelle et acquitter toutes autres charges ».

Ce bail ne parviendra pas à son terme. La Fronde des Princes fut l'affliction majeure de la contrée. Tous les villages de la vallée de la Vesle eurent à souffrir atrocement des combats, des « pilleries », de la famine, des viols, des maladies.

En 1650, un lazariste dépèche à Monsieur VINCENT :

« Etant à ARCY pour prêcher, le peuple se trouvant dans une consternation extrême de ce qu'il avait été pillé le Samedi, la nuit, fit un grand murmure lorsque je montais en chaire. Les uns criant tout haut qu'ils ne se souciaient point de prédications, puisqu'ils avaient tout perdu et sortaient avec désespoir de l'église, sans que je puisse les retenir et qu'ils s'en allèrent brûler la ferme de Housse qu'ils réduisirent en cendres. Le parti qui les avait pillés s'y étant retiré, la nuit, avant que de faire leur coup ».

On peut penser que cette sinistre affaire a sonné le glas de la léproserie de Housse. Le transfert des biens à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry se fit par décision royale, signé de Louis XIV, le 13 Juin 1694, puis arrêt du conseil d'état du 2 mars 1696. En retour la paroisse de Cuiry jouissait d'un lit dans cet hôpital, gratuit pour un malade du village.

Note -

(+) L'abbé ROBERT (1756-1824), ancien curé de Couvrelles, puis de Vasseny, puis d'Arcy-Sainte-Restitue était un historien local un peu fantaisiste et très imaginatif.

Il donne une explication toponymique au mot : Housse.

Il l'identifie au nom celtique : « Huss » et à « Trimen-THWS » qui signifierait : « lieu de réunion ».

Plus loin, il rapproche : Housse de : HWS » signifiant « montagne des sacrifices ».

C'est à Housse qu'il place une phase importante de la bataille que César livra aux Suessions et qu'il nomme Bibrax.

Le même abbé ROBERT s'efforce de donner un sens aux noms de famille de ses paroissiens. Parmi eux figure celui de « Houssel ». Il l'identifie avec « gardien du lieu de réunion ».

Sources :

Manuscrits - Archives de l'auteur.

Imprimés - Vie diocésaine 1960. R.F.

« Saint Vincent de Paul et l'actuel diocèse de Soissons »

« Pierre-François ROBERT », par Amédée Piette.

Société Historique de Soissons 1870-1871.

LA MALADRERIE DE LHUYS

Lhuys est un village du Soissonnais, situé dans le canton de Braine. Il y existe une ferme appelée « La Maladrerie », très ancienne léproserie, qui fut rattachée à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, le 21 janvier 1694.

En 1404, c'est à dire sous Charles VI, cet établissement hospitalier et religieux reçoit des fondations pieuses. Un certain Colinet, vigneron, lui lègue 8 arpents de terre, avec obligation d'une messe le premier jour de l'an pour « lui et ses bons amis ». Cette libéralité testamentaire est fort commune à cette époque, mais elle s'assortit ici d'une condition singulière.

Les habitants de Lhuys et de Tannières sont autorisés à prendre « un roitelet vif et en plumes », tous les ans avant cette messe obligatoire et de le porter à l'administrateur de la Maladrerie. Celui-ci est alors tenu, aussitôt et à l'heure même, de leur donner, soit à l'un d'eux, ou bien à qui on en avait donné la charge : un quartier de lard, un pichet de grain : féves ou gros pois, et quatre sols parisis d'argent.

Si l'administrateur ne peut leur remettre, sur le champ, ce qui est convenu dans cette donation et qu'il leur promet seulement de le leur remettre un autre jour, les dits habitants ont le « pouvoir de prendre et emporter, hors de sa maison, du mobilier pour être vendu à l'instant ».

En 1695, cette étrange coutume se transforme : le roitelet disparaît et le fermier de la Maladrerie paye, tous les ans, 8 livres en remplacement, mais il n'est pas pour cela quitte de toutes autres charges. Il est tenu de distribuer aux habitants de Lhuys et de Bruys, qui assistent aux processions d'un jour des Rogations, du fromage mou et du pain.

Son bail énonce minutieusement les modalités de cette autre prestation. Il doit déposer le fromage mou, avant de le distribuer, sur le pied de la croix de la Station. Il doit aussi fournir au seigneur du lieu, lorsqu'il chasse, des « raffraîchissements, pour lui et ses domestiques, du foin et de l'avoine pour ses chevaux et du pain pour ses chiens ».

Mais ce n'est pas tout, le seigneur bénéficie en outre d'une sorte d'impôt bien particulier. « Si, dans les temps de la moisson, le seigneur juge à propos d'aller lui-même, exiger le terrage et le champart qui lui sont dus sur ses terres de la Maladrerie », on est obligé de lui « présenter une gerbe pour s'asseoir et il peut la faire enlever sans rien diminuer de son droit de champart ».

Cette ferme de la Maladrerie est importante, elle comporte 7 muids de terre labourable en 1576. Le seigneur d'Augy, Charles de MORIENNE la loue, pour 6 ans et 6 moissons à un certain Thomas de Sarq, laboureur, pour un fermage de 6 muids 6 setiers de grain : 2/3 de blé 1/3 d'avoine, « tels qu'ils croissent sur les terres, mesure d'Oulchy-le-Châtel, rendus à Fère-en-Tardenois, Braine où aussi loin à son choix ». Le preneur fournira aussi : « 300 gerbées et 200 de fourrage ». Un des témoins de l'acte est un laboureur de Lhuys : Michel Dumatz.

Le 18 Avril 1588, Charles Hubert, demeurant à la Maladrerie de Lhuys, cède le « faire-valoir » d'un héritage contenant 1 essein de terre au « Calverde de Lhuys », empouillé en bled. Le preneur est

Pierre le Moine, tailleur de pierres à Lhuys et c'est Jehan Pontemy, greffier de Chartreuve, qui témoigne de l'acte. Ce transport se réalise moyennant 7 écus.

En 1623, la ferme de la Maladrerie de Lhuys est louée par un notaire qui en sous-loue une partie contre « 8 écus tournois et 1 chapon vif en plumes ». Ce notaire de Lhuys, Pierre de Sains, exige aussi de son fermier, Martin Boursault, « un quarteron de planssons de peupliers avec obligation de les planter moyennant 30 livres. ».

LA MALADRERIE DE MONT-NOTRE-DAME

« Il y avait autrefois à Mont-Notre-Dame un hôpital et une maladrerie. Ces deux établissements possédaient des rentes en biens-fonds provenant de legs en leur faveur ».

Par un arrêt du Conseil en date du 5 avril 1617, ces revenus furent réunis aux Hôtels-Dieu de Soissons et Château-Thierry et, en retour, la commune y a droit à plusieurs lits pour ses malades indigents. On ne saurait dire où était construit l'Hôtel-Dieu, mais son existence est connue par plusieurs documents anciens.

« Quant à la maladrerie, elle occupait l'emplacement de la maison d'école de garçons ». (Villette - Instituteur 1890)

Monsieur le docteur Pierre Boiteau diffère assez notablement au sujet de l'époque de l'arrêt du Conseil d'Etat déclarant l'union de la maladrerie avec l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry ; il le date au 21 Juin 1695.

Une délibération de ce même Hôtel-Dieu du 7 Septembre 1763 a pour objet de déterminer le nombre de journées d'hospitalisation.

Les biens de la maladrerie comprenaient 20 hectares, soit la valeur dit d'« une charrue ». Au milieu du 18ème siècle ces biens sont affermés à Copineau, laboureur à Mont-Notre-Dame qui par ailleurs cultive et possède, lui-aussi la valeur d'une charrue.

En 1792, les terres de la maladrerie sont mises en vente aux enchères au profit de la Nation. Peut-être s'agit-il aussi d'une ferme et héritages appartenant au ci-devant évêque de Soissons, tenus par J.B. Prévost, laboureur et qui sont convoitées et soumissionnées par « Antoine Ferté, laboureur à Serches, le 10 Décembre 1792, an 1^{er} de la République ».

La maison d'école des garçons de Mont-Notre-Dame a émigré. Actuellement, l'immeuble ancien a été complètement absorbé par la Mairie, la « classe » étant devenue salle de réunion.

LA MALADRERIE DE CHERY

On est fort peu documentée sur l'histoire de cette léproserie. Elle aurait été fondée à la fin du XII^e siècle.

« Cette maladrerie n'était que des amas de loges, près desquelles était une chapelle sous la dédicace d'un saint. Il y avait une police particulière pour les lépreux, alors en grand nombre. Avant leur entrée,

ils devaient se faire une espèce de pacotille des choses nécessaires à leur subsistance telles que tartarelles, souliers, chausses, robes de camelin, chaperon de camelin, un entonnoir, un baril, un couteau, une écuelle de bois, un lit garni, un bassin, un pot à mettre cuire la chair, etc... ». « On n'a que des renseignements peu précis sur ces maladreries ou léproseries. L'horreur qu'inspiraient les lépreux faisait qu'on s'occupait peu de ce qui les concernait ».

La maladrerie de Chéry ne semble avoir eu aucun rapport avec la puissante abbaye prémontrée de Chartreuve. Elle était unie à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, par arrêt du 3 mars 1696.

Sources :

Histoire de Mont-Notre-Dame de M. Sars, manuscrite.

« Mont-Notre-Dame » par Villette.

Histoire de Braine de Sars, imprimée.

LA MALADRERIE DE BRAINE

Assigner une date certaine à la fondation de la léproserie de Braine relève d'une pure hypothèse.

En mai 1201, Agnés de Baudiment, la très charitable comtesse de Braine, veuve de Robert 1^{er} et, par lui, alliée aux « fleurs de Lis », ouvre un Hôpital ou Maison-Dieu. Celui-ci se trouve au cœur de la cité, là où s'élève de nos jours la Maison de Retraite de l'Enfant-Jésus.

Il est possible que son origine ait pour objet l'isolement des lépreux. Il est possible aussi que cette maladrerie se situe ailleurs. Rue du Martroy, un immeuble important et très ancien, invisible de la rue, comporte une tourelle ; il est bordé au sud par un bras de la Vesle. Il fut peut-être cet hospice, à une époque non précisée.

La maladrerie brainoise émigre, peut-être à cause d'une guerre ou bien d'un des nombreux sièges soutenus par les bourgeois ou encore par la nécessité de placer les lépreux en pleine campagne.

La maladrerie de Braine, vouée à Sainte Anne, existait à Couvrelles au milieu du 17^{ème} siècle. Elle se situait « sur la route de Soissons, près du pont qui franchit le ruisseau descendant de Couvrelles ».

A cette époque ses biens furent réunis à ceux des religieuses bénédictines de Notre-Dame de Braine. La première supérieure fut Marguerite Henriette de la Marck de Bouillon, professe de l'abbaye de Chelles. Elle donna 800 livres de rente et entra en fonction le 5 novembre 1647. Cette supérieure devait être de naissance légitime, avoir 30 ans d'âge et 5 ans de profession.

L'union de la maladrerie et de ce couvent se fit en dépit des protestations, le 20 novembre 1665, du vicaire général du Grand Aumônier de France, qui avait la garde de toutes les léproseries du royaume. Ce Grand Aumônier était le Cardinal Barberin, il avait pour vicaire l'évêque de Constance (+). Celui-ci voulait la révocation de la nomination de la personne de Jacques Chevalier, comme maître ou aumônier de l'Hôtel-Dieu et de la maladrerie. Les religieuses obtinrent confirmation de leur définitif établissement.

Cette maladrerie devait au seigneur de Braine « un droit de terrage pour 10 pichets de terre et un cens de 10 deniers pour une autre parcelle qui lui avait été concédée ».

Les religieuses possédaient « 9 arpent et demi de terre en deux pièces sur Couvrelles, louées, en 1748, pour 8 setiers au fermier d'Epritel, un surcens de 13 livres sur des maisons et des vignes provenant de la famille Fignier et un autre de 40 sols, créé en 1721, en échange de la cession de 24 verges de saulsaies et de 24 verges de terre».

En 1768, un acte du 14 décembre décrit :

« Le terrain de la Maladrerie de Braine, a présent en terre labou rables et prez, situé terroir et paroisse et seigneurie de Braine, lesquels étoient, il y a quelques temps, battis une ferme et une chapelle contenant 3 arpents 8 verges, d'un lez au midi aux arbres du grand chemin pavé nouvellement de Braine à Soissons, d'autre Septentrion à la rivière Aixne (++) , vers orient au milieu du ruisseau qui descend du moulin du bas de Couvrelles, passant au pont de la Maladrerie de ladite rivière, d'un bout Occident, au surplus de cette pièce, pour contenance de 4 arpents qui sont au terroir de Vasseny et terrage de Saint-Ivet, à raison de 11 gerbes nues ».

Les bâtiments de l'ancienne maladrerie, convertis en ferme, furent abandonnés, en 1786, au meunier Pierre Beaucour, contre une redevance annuelle et perpétuelle en grains.

Pierre Beaucour devient officier municipal de Couvrelles pendant la Révolution.

Le 19 juin 1807, un procès de la justice de paix de Braine révèle que ce même Beaucour est « débiteur originaire d'une rente constituée par lui, aux profit des Dames Religieuses de Braine ». Vraisemblablement il a cessé de payer son dû depuis la dissolution de la communauté. Le receveur du Bureau de l'Enregistrement de Braine, Bardou aurait « pris une inscription pour le compte du Gouvernement », « sur les biens de Beaucour. Cette initiative lui est violemment reprochée, sous le qualificatif de « coquinerie », par Jean Riffaut, propriétaire à Braine. Ce dernier a, en outre, traité publiquement Bardou de : « gueux, coquin, scélérat » et le receveur demande 50 livres de dommages et intérêts, pour ces injures. Le Juge est perplexe : en effet, Bardou est inculpé et un procès contre lui est en cours. Le juge condamne Riffaut à 6 livres de D.I. « pour le pain des pauvres », à trois affichages du jugement et à une journée de travail.

++ ou Coutances.

++ Lire probablement : Veste. L'Aisne ne passe ni à Braine ni à Couvrelles.

LA MALADRERIE DE BAZOCHE

La léproserie peut se dater du XIII^e siècle, ainsi que celles de Courville, Ihuys, Mont-Notre-Dame et Chéry. Saint-Ladre de Fismes pourrait en être la maison mère.

La R.D. 33 n'existe pas, seul, un « voyeu » unit Mont-Notre-Dame à Saint-Thibaut, au pied de la « Montagne de Fère ».

La Maladrerie ou « Maladrie » (prononciation locale) est donc bien isolée, loin de toute agglomération.

En 1243, Robert de Bazoches y fonde une chapellenie dédiée à Saint-Thomas avec l'accord de son épouse Brémonde et sur les revenus qu'il attribue à cette œuvre pieuse. L'abbé de Saint-Paul-au-Bois « présente le chapelain. Robert dote sa chapellenie de 2 muids de froment, 5 muids de vin, 100 sous forts et 3 faux de pré ».

La chapelle de style roman est rectangulaire : 12 m 50 de long, 4 m 50 de large. A l'abside : deux fenêtres jumelles : les murs de côté sont pourvus de baies. Un vestige de cette chapelle, pignon ouest, est longtemps surmonté d'une statue de grandeur moyenne qui subsistera jusqu'en 1872. Alors cette statue est abattue par le vent. Cette chapelle, entre temps est réduite, elle n'a plus que 3 m 90, de longueur ; les fenêtres géminées sont bouchées ainsi que les murs gouttereaux.

« L'ostellerie disparaît, elle devient une ferme au XVI^e siècle : maison, grange, écurie, bergerie et 78 hectares de terres. La chapelle se trouve encore diminuée, une notable partie de la nef disparaît, mais elle reste ouverte à l'exercice du culte. Le curé de Bazoches reçoit 30 livres du fermier de la Maladrerie pour y venir lire son breviaire et, de temps en temps, y dire la messe. La taxe était de 6 livres et le présentateur devient désormais le prieur du Prieuré de Saint-Thibaut.

En 1588, Laurent Folliart est laboureur à la « cense » de la Maladrerie. Puis Pierre Fanneau, puis Simon David lui succèdent. Ce dernier est aussi notaire. On possède des actes dressés par lui avec sa signature : il est marié avec Marie Lambert, il mourra le 18 décembre 1676.

L'année 1650 est celle de la Fronde : année terrible avec batailles, pillages, viols, exactions, épidémies et famine. Les pasteurs de Fismes, de Braine et de Bazoches écrivent à Saint-Vincent-de-Paul. Religieux et sœurs envoyés par le bon Monsieur Vincent logent à la Maladrerie tandis que malades et moribonds sont parqués dans un camp, face à la léproserie. Un lieudit perpétue le nom de cet univers concentrationnaire : « Le champ des Malades ».

En 1664 s'opère le transfert de la Maladrerie à l'Ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel. Le 12 octobre 1693 meurt Messire Gilles Hivet du Hautmesnil, chevalier de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, commandeur de Bazoches, seigneur de Persilhene et Agand... âgé de 76 ans. Ce dernier procureur de la Maladrerie est inhumé dans l'église Saint-Pierre de Bazoches. Une croix de Malte indiquait l'emplacement de sa tombe disparue de nos jours.

Le 3 août 1696, la ferme est attribuée à l'Hôtel-Dieu de Soissons. Sa possession est contestée par l'Ordre de Saint-Lazare. Un procès s'ouvre, il durera cent ans.

Le fermier est alors Léonor Droux. Le 16 avril 1723, Pierre Boulanger époux de Marie Madeleine Droux loue la ferme pour 9 ans. Les bailleurs sont : Messire François Vergnier, chanoine, archidiacre de

l'église cathédrale de Soissons, Michel Regnault et Claude Berthault, chanoines de ladite église, Charles Julien d'Héricourt, écuyer, conseiller du Roy au siège Présidial de Soissons, Messire Jean de la Clef, conseiller du Roy, eslu en l'Election de Soissons et François Charles Martinet, bourgeois, gouverneur et administrateur de l'Hôtel-Dieu. Le fermage est de 330 livres et deux poules en plumes et les termes sont Noël et Saint-Jean-Baptiste.

La chapelle tombe en ruines. Au cours d'une tournée pastorale, Monseigneur de Fitz-James, évêque de Soissons, la visite le mardi 14 mai 1743, et la trouve « mal entretenu, mal fourni des choses nécessaires à la célébration des Saint-Mystères et inutile ».

De sa voix nasillarde - si l'on en croit un contemporain - il l'interdit. Ce prélat, réputé Janséniste avait été confesseur de Louis XV, alors le « Bien-Aimé », quand le roi avait été gravement malade à Metz. Puis disgracié par la suite à cause de ses opinions religieuses et de son rigorisme s'ajustant mal avec le libertinage de la Cour.

En 1767, un descendant de la famille Boulanger exploite la ferme. En 1772, on décroche une toile qui décoret le sanctuaire et on la porte à Saint-Pierre de Bazoches. Elle surmontera le maître-autel jusqu'à la Révolution.

Le 15 octobre 1774, la famille Bourquin cultive la maladrerie. Le culte est rétabli dans la chapelle.

Le 7 septembre 1779 intervient un arrêt du Conseil d'Etat qui attribue définitivement la Maladrerie à l'Hôtel-Dieu de Soissons. Par acte de 1784, Etienne Mocquet loue la ferme ainsi que des terres dépendant du Prieuré des bénédictins anglais de Saint-Thibaut. Il aura 48 ans et sa femme, Magdeleine Benard 47, à un recensement de l'an IV.

Le 21 Thermidor an III (8 août 1795) la ferme est mise en vente aux enchères. Une affiche un peu abîmée nous en donne la description et l'évaluation au denier 75, soit 75.165 livres. Aucun acheteur ne se présente. Lors d'une réquisition de grains, Eloy Mocquet déclare pouvoir fournir 324 quintaux de froment, 72 de seigle et 6 de « Pamelle ».

Au Concordat la ferme fait retour à l'Hôtel-Dieu de Soissons.

En 1799, Jean Delaplace tient la Maladrerie en même temps que la ferme importante du Prieuré de Saint-Thibaut et cela depuis 1797. On possède toute une documentation sur cette ferme grâce à des baux, des inventaires, un procès-verbal d'apposition de scellés.

En 1813, Pierre Bourgeois est qualifié : « cultivateur » à la ferme de la Maladrerie.

A la fin du siècle, en 1899, Remy le Roux signe un bail de 18 ans avec les Hospices de Soissons, il est marié à Marie Prévost, il en aura 5 enfants. En février 1917, la ferme subit un sévère bombardement qui cause des dommages. La ferme est évacuée et la famille Le Roux se retire à Loupeigne. Les Allemands occupent les bâtiments en 1918, après la rupture du Chemin des Dames. En Août, les Français chassent l'ennemi qui se retranche un long mois sur la rive droite

de la Vesle. Avant sa retraite, il fait sauter la ferme complètement comme il l'a fait pour Coucy, pour Ham ou pour Igny, ou encore pour la vénérable Collégiale de Mont-Notre-Dame.

Dès 1919, on réédifie une nouvelle exploitation orientée différemment de la précédente. Monsieur Lucien Boquet en est le fermier (+ en 1938) son fils lui succède (+ en mai 1969)

Très courageusement, Madame Boquet née Pierret, exploite la Maladrerie.

LA MALADRERIE DE FISMES

Sur la route de Reims, sur le trottoir gauche, se trouve l'amorce d'un chemin mal nivelé. On lit en lettres blanches, sur une plaque bleue « Chemin Saint-Ladre ». A proximité, au bout de cette sente, une passerelle franchit la voie ferrée elle se nomme « Pont Saint-Ladre ».

Monsieur Michel Bouche possède un récolement, avec plan figuratif des héritages de l'Hôtel-Dieu de Fismes, daté du 26 mars 1786. Il se réfère à un autre plan, du 31 mars 1745, dressé par Etienne Leverme, arpenteur royal et à un autre arpantage de décembre 1718, entre l'Hôtel-Dieu de Fismes et la Charité, établi sous la conduite et indication de Simon L'Ecluse, manouvrier. Le Géomètre en est Robert Leverme, assisté du sieur Nicolas Aubert praticien, demeurant à Montigny-sur-Vesle « qui a porté la chaîne devant moy ». Toutes ces pièces font état d'une terre. « La Chapelle Saint-Ladre ». C'est tout ce qui nous reste de la léproserie fismoise. C'est en 1170, qu'Henri de France, archevêque de Reims fonda cette « Maladrerie ». Elle comprenait un « Hôtel », sans doute divisé en « cages » individuelles, un logis pour les rares moines infirmiers, une maison de ferme, des granges, des étables et une chapelle dédiée, comme il se doit, à Saint-Lazare, patron de ces malheureux incurables.

La Maladrerie fismoise devient très rapidement insuffisante et, bientôt, elle se trouve contrainte d'essaimer aux alentours. C'est vers cette époque que s'édifient celles de Bazoches, Chery, Braine, Lhuys et de Mont-Notre-Dame, ainsi que celles de Courville, d'Hermonville, de Rosnay et de Ventelay.

Les ressources de Saint-Ladre s'accroissent d'année en année, grâce aux libéralités des seigneurs du voisinage et des dons des fismois. Sa charte dit que : « s'il y aurait *reliqua*, ne pourra être *diverty*, ny employé à *aultre effect* qu'aux œuvres pieuses *accoustumées* et *estre* ordonné par les *habitans* dudit *Fymes*, qui en sont les *fondateurs* ».

Deux cents ans plus tard, la léproserie perd son caractère utilitaire faute de clients. L'hospice fismois subsiste pourtant, il devient un bénéfice et son gouvernement une sinécure profitable.

En 1352, un artisan de Fismes, Grebean Percelet, l'obtient du roi Jean le Bon, comme don de joyeux avènement. En 1369, sous Charles V, Simon Raunie, homme d'arme, le remplace, puis son fils lui succède. En 1382, c'est le poète gouverneur de Fismes, Eustache Deschamps, qui se fait attribuer bâtiments, terres et revenus par faveur

de Charles VI, alors sain d'esprit. Il les conservera jusqu'au début du XVème siècle et les transmettra à son fils, Gilles, non sans mal, non sans procès. (1)

La guerre de cent-ans, là comme ailleurs, cause des ravages en pays fismois, et la Maladrerie souffre des « pilleries des gens de guerre. » La gestion est mauvaise. On reproche à Eustache Deschamp « d'avoir laissé *cheoir* plusieurs *maisonnages* » ; il réplique qu'il a *garny* les étables de vaches et de brebis et a mis tout en état ».

Il était d'usage que les hôpitaux et spécialement les Maladreries vacantes par changement de titulaire reviennent au roi, et plus précisément à l'aumônier royal. Ce droit s'apparentait à celui dit « de régale », selon lequel le roi touchait les revenus, des évêchés sans évêque, depuis le départ la mutation ou le décès du prélat, jusqu'à la nomination de son successeur, ou la réception de ses bulles.

Cet aumônier royal use bien de ses prérogatives sur Fismes et actionne en justice, devant le parlement de Paris, Gilles Deschamps en 1460. Il demande le déguerpissement de celui qu'il considère comme « intrus », mais n'obtient pas gain de cause.

La maladrerie de Fismes, au bailliage de Vitry figure sur une liste des « Hôtels ou *hospitaux malladreries estans* en la collation de Monseigneur Le Grand, *aulmonier de France* », dressée à la fin du XVème siècle.

A ce moment la Maladrerie trouve un nouvel administrateur en la personne de Jehan de Sauselle ou le Saucier dit la Hire, dit aussi Sorbon.

Elle perd beaucoup de sa valeur. Le 10 septembre 1460, un « sergent à cheval » fismois, Denis Coquillard, y vient faire le récolement du mobilier, mais se retire pour ce qu'aucun bien meuble ne *trouvay en icelle ne fis aucun inventaire* ».

Au XVIIème siècle, l'ex-léproserie semble retrouver une relative prospérité. La municipalité fismoise s'en attribue la gestion. En 1604, la Ville loue 70 arpents 3 pichets, 3 verges de terres, pour 226 livres, 6 sols, 10 deniers et 17 arpents 3 pichets 10 verges de prés, pour 20 livres, 10 sols, mais elle supporte quatre charges assez lourdes : l'entretien d'un lépreux à la Maladrerie de Soissons, l'instruction des enfants pauvres de la Ville de Fismes, la distribution annuelle de secours aux indigents et enfin un service pour le repos de l'âme des fondateurs de cet hospice.

Un bail très curieux du 11 may 1642, confirme à cette date de l'existence de notre maladrerie.

Messive Gilbert de Vieilbourg, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du Maupas et du Mont-de-Soissons, afferme la commanderie de Fismes à Sébastien Comtesse, laboureur. Le bail énumère toutes les pièces de terre de cette ferme templière. Certaines de ces terres bordent celles de la Maladrerie : « Au-dessous de la Tour » « A la Croizette », « à Grustin ».

« Au Lustier », une parcelle est royée « Le Grand Chemin de Saint-Ladre » et « au bout de la Chaudru », des Chennevières tiennent « aux scavarts de la Maladrerie ».

Le XVIII^e siècle sonne le glâs de notre léproserie.

Le 24 juin 1745, un nouveau bail lie les édiles fismois à Robert Pilloy, jardinier, mais pour la chapelle seulement, contre 15 sols de surcens par an. Le nouveau locataire obtient la permission de démolir le « clocher de pierre et l'hôtel de la Maladrerie qui sont en ruine ».

Il n'est plus question de terres, ni de prés, ni de ferme, ni de grange.

En 1904, un incendie détruit « un petit bâtiment ancien », sis en ce lieudit. Sans aucun doute s'agit-il de l'ex-chapelle, le dernier vestige. On peut regretter sa définitive disparition.

Roger HAUTION

(1) Gilles Deschamps

Gilles ou Gillet a certainement vécu à Fismes, dans la Tour, qui s'élevait près de Sainte-Macre et de l'échauguette, là où les fismois d'aujourd'hui « vont à la Poste ».

Son père, le poète, voudrait bien lui obtenir une « bonne place ». C'est en vers qu'il écrit au Pape :

« Très Saint-Père, Gillet supplie
Deschamps, a votre sainteté
Qui à Orléans étudie
Que de votre bénignité
Chanonne ait ou dignité »...

Il énumère toutes les qualités de son fils. Il a fait à Paris six années de philosophie, il « bien versifie », il sait de la théologie, il cherche à s'instruire en droit civil et en droit canon. Eustache Deschamps assure qu'il n'est « pas renté » et que « ne bénéfice n'a acquis », aussi demande-t-il un canonat, c'est-à-dire une dignité de chanoine, avec naturellement les intérêts temporels attachés à la fonction : la prébende.

Le père désigne même les villes ou plutôt les chapitres à la convenance de son fils : Châlons, Laon, Paris, Reims ou Rouen.

On ignore le nom du Pape ainsi sollicité. Au tout début du XV^e siècle, trois Papes régnent à la fois. Il semble bien qu'Eustache Deschamps envoie sa Ballade au Pape d'Avignon : Benoît XIII.

Il a dirigé l'église de France de 1394 à 1424 (ou tout au moins : à 1415).

Le jeune Gilles n'obtient sans doute pas l'aumusse, insigne de la dignité canoniale, quoique son père le dise : clerc et que :

« A l'Eglise l'a présenté ».

Gilles reviendra à Fismes. A la mort de son père, il recueille sa succession, dont la gestion et les revenus de la Maladrerie fismoise.

En 1405, Gillet Deschamps est clerc de notaire du Roi Charles VI, alors en bonne santé mentale, lequel a 59 clercs de notaire. Les membres de cette équipe sont à la fois, secrétaires, conseillers et scribes.

La Maladrerie fismoise a perdu son caractère hospitalier, la municipalité s'en empare, puis le grand Aumônier en revendique la possession...

Gilles Deschamps se trouve contraint de soutenir un long et coûteux procès contre un autre prétendant : le duc d'Orléans. Il semble que ce soit ce Louis d'Orléans qui sera assassiné à Paris par les sbires de Jean-Sans-Peur.

Le duc, qui est apanagé en Valois, en Tardenois et en Soissonnais a dû donner son droit sur la ladrière fismoise à son maître d'hôtel : Guillaume de Laiре celui-ci se fait représenter par un serviteur : Jean Le Louvat, à l'audience ouverte à la « Requête de l'Hôtel » (Parlement de Paris).

Le grand Aumônier a aussi un procureur qui ne paraît pas très sûr du bien fondé de son action.

Après le prononcé du jugement, il dit : « Proficiat vobis » : « grand bien vous fasse ». Mais il se ravise, intente une requête civile, s'enfonce dans le sombre maquis de la procédure et obtient de pouvoir faire appel.

Heureusement pour Gillet Deschamps le Parlement de Paris déclare l'appel injustifié et Gilles obtient enfin gain de cause.

On posséderait encore les « plaidoiries prononcées au Parlement entre Gilles Deschamps et l'Aumônier du Roi.

R. Haution.